

Université

de Strasbourg

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 7 juin 2022

Délibération  
n°79-2022  
Point 4.13

**Point 4.13 de l'ordre du jour**

**Prix Poster et prix de présentation - ITI InnoVec**

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

L'ITI InnoVec organise les 5 et 6 septembre 2022 son école d'été dans les locaux de la Faculté de Médecine, de maïeutique et des sciences de la santé de l'Université de Strasbourg.

L'édition précédente était consacrée aux approches visant le cancer. Cette fois, le contenu sera fortement orienté vers les stratégies de vectorisation visant les infections bactériennes résistantes.

Dans ce contexte l'école d'été VIPR (*Vectorization and Innovation against Pathogens Resistance*) regroupera étudiants et chercheurs autour de huit conférences plénières et six présentations orales d'étudiants (niveau Doc/PostDoc/Masters) en relation avec le sujet de l'école d'été.

Une session de poster (capacité de 30 posters) sera organisée durant les deux heures de la pause méridienne sur les deux jours. Dans le cadre de l'organisation de ses écoles d'été, l'ITI InnoVec souhaite mettre en place la remise d'un « prix poster » et d'un « prix de présentation orale » tout deux d'un montant de 200 € afin de diffuser et de valoriser les travaux des étudiants impliqués dans l'ITI. .

Il est à noter que des discussions sont en cours pour le mécénat de deux autres prix du même montant par le journal « Antibiotics » (Eds MDPI). La communication et le partage des données issues des recherches est une composante d'importance croissante dans le métier de chercheur qu'il soit académique ou dans le secteur privé. Les présentations des communications orales et la rédaction des posters se feront en anglais car il s'agit bien d'un exercice faisant partie intégrante de cette école d'été, dont le but est de préparer les étudiants de l'ITI à l'exercice moderne du métier de chercheur.

Procédure de sélection proposée

- 1<sup>ère</sup> sélection des posters et des communications orales par le comité exécutif de l'ITI
- 2<sup>ème</sup> évaluation par un jury constitué des chercheurs invités volontaires (6 personnes)
- Après délibération : remise des prix lors de la clôture de l'école d'été

**Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les prix Poster et les prix de présentation - ITI InnoVec.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	31
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	4
Ne participe pas au vote	0

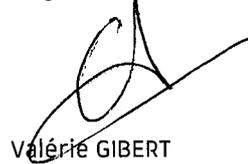
**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 4 juillet 2022

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT